

CERTIFICATION DE PRODUITS

Dossier : P247314/P1

RAPPORT D'AUDIT

DEMANDEUR :	EQUIPE D'AUDIT :
Nom : HEBERT P.	Responsable d'audit (RA) : Dominique EBERENTZ
Adresse du siège social : 7 AVENUE DE FRANCHE-COMTÉ ZONE INDUSTRIELLE - 39270 ORGELET	Auditeur (A) : /
Site(s) audité(s)* : idem	Observateur (O) : /
Nom et fonction du représentant de l'entreprise : Mme C. DEPERNET, Responsable SSEE	Expert(s) (E) : /
	Superviseur (S) : /
Langue utilisée au cours de l'audit : ☒ Français ☐ Anglais ☐ Autre :	
Interprète : ☒ Non ☐ Oui (préciser son nom et sa fonction)	
Nom :	Fonction :
Date de l'audit : 16/04/2025	Durée de l'audit sur site en jour-homme : - Partie à distance : 0 - Partie in situ : 0,5 jour

**indiquer les sites permanents, les sites temporaires et les sites virtuels*

Constitution du rapport

Page

I	RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT	2
II	INFORMATIONS RELATIVES A L'AUDIT	3
III	INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'ENTREPRISE	4
IV	CONSTATATION D'AUDIT	5
	ANNEXE : FEUILLE DE PRESENCE	7

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale

L'activité d'audit est basée sur un échantillonnage des informations disponibles. L'absence de relevé de non-conformité constitue une présomption et non une preuve de conformité aux exigences auditées, et les recommandations de l'audit sont soumises à une revue indépendante avant toute décision concernant la délivrance, le maintien ou le renouvellement de la certification. En aucun cas le LNE ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, consécutif ou non-consécutif, corporel, moral, matériel ou immatériel, résultant de l'utilisation des informations figurant dans le rapport.

© LNE : L'usage de ce formulaire est expressément limité aux missions d'audit mandatées par le LNE

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

RAPPORT D'AUDIT

HEBERT P.

Dossier n° : P247314/P1

I Relevé des conclusions de l'audit

Conclusions sur le déroulement de l'audit : - respect des objectifs de l'audit, - toutes les activités figurant au plan d'audit ont bien été auditées, - toutes les exigences des chapitres, sous chapitres et différents alinéas des référentiels figurant au plan d'audit ont bien été auditées. Si non, justifier : - Difficultés rencontrées : Si oui, préciser.	Oui ☒ ☒ ☒ ☐	Non ☐ ☐ ☐ ☒
---	--	--

Conclusions sur le système de management

Consciente de l'importance d'éviter des pollutions à base de granulés plastiques industriels, l'entreprise était dans la démarche « Opération Clean Sweep » depuis 8 ans.

Au cours de l'audit GPI, il n'a été relevé aucune non-conformité, dans les bâtiments comme à l'extérieur. Un point conforme à surveiller est identifié. Il porte sur un kit GPI absent mais commandé nettement avant l'audit.

Le personnel est formé à la prévention des pertes de GPI, régulièrement sensibilisé et dispose d'outil de nettoyage en cas d'écoulement de granulés. Les entretiens avec le personnel et avec un chauffeur livrant des GPI démontre l'engagement de tous. Des dispositifs de rétention et de filtration adaptés sont installés et maintenus au niveau de regards d'eau pluviale choisis.

La procédure ITCG074 Prévention des pertes de granulés ind D répond aux exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés plastiques industriels dans l'environnement.

Un avis positif est donné pour l'octroi de la certification GPI.

Les conclusions du responsable d'audit constituent un des éléments pris en compte par le LNE dans le processus de certification. Elles ne présument ni ne constituent la décision de certification.

BILAN DES NON CONFORMITES ETABLIES LORS DU PRESENT AUDIT

Majeures : 0	Mineures : 0
--------------	--------------

BILAN DU SOLDE DES FICHES DE NON CONFORMITE DE L'AUDIT PRECEDENT

Majeures non soldées : 0	Mineures non soldées : 0
--------------------------	--------------------------

Les fiches de présence signées en réunion d'ouverture et de clôture sont transmises séparément au présent rapport.

Les fiches de NC renseignées par l'entité doivent être retournées à Dominique EBERENTZ (Responsable d'Audit) avant le 07/05/2025 (sans objet).

Note : les éléments de preuve de la mise en œuvre des corrections et des actions correctives pour les non conformités sont un préalable à la prise de décision de certification.

Subsiste-t-il des opinions divergentes sur les constats d'audit et les conclusions ? Si oui, préciser :	Oui ☐	Non ☒
---	---------------------------------	--

Commentaires éventuels du représentant de l'entreprise :

Date : 16/04/2025	Signature du responsable d'audit : Original signé  Dominique EBERENTZ	Signature du représentant de l'entité : Original signé - Valant attestation de remise du relevé de conclusions d'audit  Clotilde DEPERNET
----------------------	--	--